

## PERSONNES DÉPENDANTES : VERS UNE AIDE PROPORTIONNELLE AU REVENU

C'est une réforme délicate que le gouvernement prépare en coulisses : celle de l'aide aux personnes âgées dépendantes. Un budget de plus de 20 milliards d'euros par an.

Un plan doit être élaboré « courant janvier objectif : mettre en place le cinquième risque de protection sociale, celui de la dépendance, à côté de la maladie, de la vieillesse, de la famille et des accidents du travail. Le projet de loi (qui était annoncé pour 2008) doit ensuite être présenté en Conseil des ministres puis débattu au Parlement « au premier semestre ».

### DÉLICATE MISE EN ŒUVRE

L'exécutif n'est pas satisfait du dispositif de prise en charge des frais de séjour dans les maisons de retraite, constitué d'une superposition d'aides diverses : aide sociale (pour les plus pauvres) et allocation personnalisée d'autonomie (APA), financées majoritairement par les départements, aides au logement (APL) versées par les caisses d'allocations familiales, avantages fiscaux etc...

Le système est relativement performant pour les personnes les plus modestes, qui peuvent bénéficier de l'aide sociale, des APL et de l'APA. A l'autre bout de l'échelle sociale, les personnes qui paient l'impôt sur le revenu bénéficient d'avantages fiscaux importants, tout en touchant l'APA, qui n'est que partiellement soumise à des conditions de ressources. Au milieu, les classes moyennes sont les grandes perdantes. Cette accumulation d'aides bénéficie au haut et au bas de l'échelle des ressources, alors que le plus grand

nombre de résidents disposent d'un revenu mensuel se situant en moyenne autour de 1000 et 1200 euros c'est-à-dire au niveau où le montant total d'aides est le plus faible ».

Tous ces dispositifs seraient remplacés par une « nouvelle aide unique dégressive en fonction des revenus. Car la réforme, très ambitieuse, est particulièrement délicate à mettre en œuvre nouvelle aide avantagerait, certes, une grande partie des classes moyennes. Mais d'autres verraient cette aide diminuer si les aides fiscales étaient réduites.

### GAGE SUR LE PATRIMOINE

« La solidarité publique ne pourra pas tout prendre en charge et des choix devront être opérés au profit des plus bas revenus », prévenait le Sénat dans son rapport. « Le problème de fond, c'est que le gouvernement ne veut pas engager un euro supplémentaire, regrette l'un des acteurs concernés. Avec une telle contrainte, toute réforme fait forcément des mécontents »

Autre dispositif envisagé par le gouvernement, celui du gage sur le patrimoine. Les personnes dépendantes qui disposent d'un certain niveau de patrimoine - le Sénat évoque un minimum de 200 000 euros - auraient le choix : soit recevoir une partie seulement de l'APA, soit recevoir l'APA à taux plein, mais en échange d'un gage sur leur patrimoine, qui serait récupéré lors de la succession ce qui permettrait de dégager plusieurs centaines de millions d'euros pour financer l'aide unique dégressive.

### PRINCIPALES PRESTATIONS

**L'allocation personnalisée d'autonomie (APA).** Attribuée à 1,1 million de personnes dépendantes, à domicile ou en établissement. Elle n'est pas soumise à conditions de ressources, mais son calcul tient compte des revenus du bénéficiaire. Coût : 4,9 milliards d'euros, assumé à 68 % par les départements le solde étant pris en charge par l'État et la Sécurité sociale.

**L'aide sociale à l'hébergement.** Pour les personnes les plus modeste en établissement. Coût : 1 milliard d'euros pour les départements.

**Les aides au logement (ALS et APL).** Coût pour la Caisse nationale d'allocations familiales : 568 millions d'euros pour les personnes de plus de 60 ans.

## LE MOT DES ASSOCIATIONS : ASSOCIATIONS DES FAMILLES D'ENFANTS HANDICAPÉS DE LA POSTE ET DE FRANCE TÉLÉCOM

Savoir diffuser ses valeurs essentielles que sont l'engagement et la solidarité, faire changer le regard de chacun sur le handicap, c'est le combat permanent de l'Association des Familles d'Enfants handicapés de la Poste et de France Télécom, ceci grâce à ses réseaux de proximité composés de bénévoles.

Les réalisations de l'Association : un ESAT (ex CAT) et un atelier protégé qui accueillent 98 travailleurs handicapés à Nuits St Georges, une MAS (Maison d'Accueil Spécialisé) à Varetz où résident 43 personnes lourdement handicapées, la Ferme Loisirs d'Allasac et 13 centres de vacances qui permettent à 360 enfants, adolescents et adultes de vivre des vacances comme les autres pendant 3 semaines au mois d'août.

Pour l'encadrement de ces centres c'est

l'embauche pour un « job d'été », de 270 jeunes directeurs, directeurs adjoints diplômés BAFD, animateurs diplômés BAFA, personnels en cuisine et de service. Parmi ces 270 jeunes, 54 sont issus de la région des Pays de Loire dont 19 du département de la Mayenne. Les vacances pour la section de la Mayenne c'est un centre de vacances au lycée Rochefeuille à Mayenne de 30 vacanciers. Pour plus d'information pour un travail cet été avec l'association vous pouvez nous contacter aux numéros ci-dessous. Être à l'écoute, informer, rassurer, développer l'aide et l'accompagnement par la réservation des places en établissements spécialisés ce sont les actions que mène la section de la Mayenne auprès des familles confrontées à la situation de handicap de leur enfant.

La vie locale de l'AFEH est tissée de rencontres conviviales, de réunions statutaires, de sorties régionales, de partage avec nos amis des départements voisins mais aussi collègues et amis qui apportent leur précieux concours.

La section Mayenne souhaite mieux faire connaître l'existence de l'AFEH auprès des salariés et retraités concernés afin de pouvoir répondre aux attentes et besoins des plus fragilisés.

Contact : AFEH Section Mayenne 27 rue Emmanuel de Martonne Laval,  
Tél : 02 43 68 04 31 ou 06 74 86 73 28

Président : Hubert Brillet,  
Vice Président : Paul Buchet,  
Secrétaire : Nelly Nicol-Gaunier,  
Trésorières : Lydie Harivel, Chantal Moiteaux.